

Paris, le 18 octobre 2022

**2<sup>e</sup> édition des Assises métropolitaines du Centre-Ville  
et remise des diplômes « Coquelicots d'or » à 17 communes de la Métropole  
par Caroline CAYEUX, Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et  
Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris**

Ce jour, en présence de Caroline CAYEUX, Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales, Patrick OLLIER, ancien Ministre, Président de la Métropole du Grand Paris, Maire de Rueil Malmaison, et Philippe LAURENT, Président de Centre-Ville en mouvement, Vice-Président de la Métropole du Grand Paris délégué aux Finances et à l'information citoyenne, Maire de Sceaux, ont organisé la 2<sup>e</sup> édition des Assises métropolitaines du Centre-Ville. C'était l'occasion de remettre des diplômes des Coquelicots d'or à 17 communes métropolitaines qui agissent pour l'attractivité de leurs centres-villes.

*« La vitalité des centres-villes est un enjeu économique essentiel qui mobilise chacun d'entre nous et s'inscrit pleinement dans les priorités de la Métropole du Grand Paris. Depuis 2018, la Métropole s'est engagée aux côtés des Maires des 131 communes métropolitaines dans une démarche de dynamisation des cœurs de villes. A travers le programme Centres-villes vivants, nous favorisons l'implantation et la pérennisation du commerce, la culture et le sport comme leviers pour l'attractivité et l'animation à l'échelle de l'aire métropolitaine », déclare Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.*

*« Action cœur de ville, Petites villes de demain ou « Centres-villes vivants » : ces programmes de valorisation des centres-villes permettent d'offrir à notre pays la perspective d'un développement plus durable, et partagé de façon plus harmonieuse sur l'ensemble du territoire, notamment entre le centre de la métropole et les communes périphériques. Ils témoignent de l'efficacité des actions complémentaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des élus locaux, car c'est ensemble que nous pouvons construire nos politiques publiques au plus près des réalités de chaque territoire ! », déclare Caroline CAYEUX, Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales.*

**Un rendez-vous annuel pour valoriser un programme d'accompagnement au quotidien**

Initiées en 2021 par la Métropole du Grand Paris et l'association Centre-Ville en Mouvement, les Assises métropolitaines du Centre-ville sont l'occasion de mettre en lumière les actions des Maires qui s'inscrivent dans le programme métropolitain « Centres-villes vivants ». Lancé en 2018, ce dernier s'inscrit dans le plan de relance de la Métropole du Grand Paris en faveur du tissu économique et culturel de proximité. Les Assises 2022 sont l'occasion de valoriser les actions du programme « Centres-villes vivants » et de présenter la Foncière de revitalisation commerciale de la Métropole du Grand-Paris.

**Au total 57 communes ont intégré le programme « Centres-villes vivants », dont 39 ont obtenu un soutien financier à hauteur de 13,3 millions d'euros.**

- **2<sup>e</sup> édition : déployer une dotation globale de 15 millions d’euros sur 3 ans, avec une attention particulière aux communes de moins de 20 000 habitants.**

La Métropole du Grand Paris prévoit de déployer une dotation de 15 millions d’euros sur 3 ans dans le cadre de la 2<sup>e</sup> édition de « Centres-Villes vivants ». Programme d’accompagnement à part entière, ce dernier renforce les outils mis à disposition des communes métropolitaines et simplifie les démarches administratives. En 2022, 17 communes ont été soutenues à hauteur de 4,8 millions d’euros. S

- **Création de la Foncière Centres-Villes vivants**

La maîtrise foncière des rez-de-chaussée actifs étant le principal levier de dynamisation et d’attractivité des centres-villes des communes, cette 2<sup>e</sup> édition est marquée par la création de la Foncière métropolitaine Centres-villes vivants permettant aux communes d’agir sur les surfaces vacantes et de revitaliser des espaces délaissés. A l’appui d’une étude d’opportunité cofinancée par la Banque des territoires la Foncière Centres-Villes vivants, adoptée à l’unanimité lors du Conseil métropolitain du 1<sup>er</sup> juillet 2022, accompagne des communes dans l’acquisition de cellules commerciales qualifiées d’actifs stratégiques. Dans l’aire métropolitaine, sur les 94 communes (sur 131) à avoir répondu à l’enquête, 28 vont être accompagnées pour entreprendre des actions sur un total de 386 cellules commerciales concernées. La Métropole du Grand Paris soutient cette création à hauteur de 20 millions d’euros, aux côtés de la Caisse des dépôts et d’autres partenaires privés.

La Foncière Centres-Villes vivants de la Métropole du Grand-Paris vise 6 objectifs :

- Lutter contre la vacance commerciale,
- Diversifier les activités artisanales, commerciales et culturelles,
- Maîtriser des emplacements à fort impact stratégique,
- Adapter la configuration immobilière des locaux d’activité,
- Contribuer au développement d’un linéaire commerçant cohérent,
- Réimplanter une activité cible.

- **Programme spécifique Centres-villes vivants pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024**

En accord avec Paris 2024, la Métropole du Grand Paris va soutenir et promouvoir un ensemble d’événements locaux et festifs proposés par les communes métropolitaines, dans les centres-villes et en bord de cours d’eau, à l’occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques, à travers une opération d’animation et de communication. Le Programme Centres-villes vivants, conjugué à l’opération « Votre été au bord de l’eau » permettra d’accompagner les communes pour améliorer l’attractivité et l’animation des centres-villes, des quartiers commerçants et des bords de Seine, Marne et canaux.

### **Remise des diplômes des « Coquelicots d’or » à 17 communes métropolitaines**

Créés par l’association Centre-ville en mouvement, les diplômes du Coquelicot d’Or récompensent les communes qui agissent pour l’attractivité de leurs centres-villes. Cette distinction salue l’ardeur, l’action et le dynamisme des élus qui œuvrent au quotidien et favorisent les mises en réseau au service de l’attractivité économique et culturelle, dans un esprit de développement durable et d’innovation et une quête de renouveau face au développement du e-commerce.

#### **Villes métropolitaines lauréates d’un diplôme du Coquelicot d’Or 2022**

Argenteuil • Bagneux • Chatillon • Clichy-sous-Bois • Drancy • Juvisy-sur-Orge • L’Île-Saint-Denis • Le Kremlin-Bicêtre • Neuilly-sur-Marne • Rosny-sous-Bois • Sevran • Sucy-en-Brie • Suresnes • Valenton  
• Villeneuve-le-Roi • Villeneuve-Saint-Georges • Viry-Châtillon